

**COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2021 à 20 H 30**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14
Absents : 1 (représenté)

Date de la convocation : 17 Juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 Juin à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Mireille BENETTI, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) – Approbation du P.V de la réunion du conseil municipal en date du 4 Mai 2021,
- 2°) – Décisions prises par Madame la maire par délégation,
- 3°) – Subventions pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement collectif,
- 4°) – Station d'épuration : convention d'assistance technique avec le Conseil Départemental,
- 5°) – Tarifs des concessions du cimetière, du columbarium et du jardin du souvenir,
- 6°) – Tarifs de la location de la salle « La Fontaine »,
- 7°) - Indemnité de confection du budget 2020 allouée au comptable du Trésor Public,
- 8°)- Questions diverses.

Etaient présents :

MM PETIT, PELISSE, BARTHERE, BOYER, CALAMOTE, LABAUME, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER, SEBASTIAN-RAMOS, SPIELMANN

Absent : Mme BACOU qui a donné pouvoir à Mme BENETTI

Secrétaire de séance : Damien LABAUME

Secrétaire de mairie : Laurence TANGOLETTO

La séance est ouverte à 20 H 37.

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MAI 2021

Sans aucune remarque des élus, ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE PAR DELEGATION

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

FINANCES :

OBJET	MONTANT
COMMUNE	
GIROU LOC : location tondeuse autoportée	960,00 € TTC
PEPINIERES VIVIES : arbres	1.087,50 € TTC

DOSSIER N° 3 – SUBVENTIONS POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 30 Mars dernier, les élus ont validé la création d'un schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées à Préserville et demandé l'aide de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Pour leur parfaite information, elle indique aux élus que les dossiers de demande de subvention ont été déposés auprès des différents organismes, leur instruction est en cours actuellement.

DOSSIER N° 4 – STATION D'EPURATION : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Daniel PELISSE pour présenter ce dossier.

Celui-ci donne lecture au conseil municipal d'une convention d'assistance technique proposée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la station d'épuration de Préserville. Ce document est à la disposition du public à la mairie.

Les missions proposées sont les suivantes :

- l'assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto-surveillance des installations,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestique aux réseaux,
- l'assistance pour la programmation des travaux,
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le coût de ces missions est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Monsieur PELISSE demande aux élus de donner leur avis sur cette assistance technique proposée par le Conseil Départemental.

Les élus valident à l'unanimité cette proposition et donnent tout pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

DOSSIER N° 5 – TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE, DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Madame la Maire laisse la parole à Madame Léticia SEBASTIAN et Monsieur Gérard BOYER qui ont la charge de ce dossier.

Ces derniers, après avoir fait un exposé de la situation actuelle, proposent au conseil municipal de revoir les différents tarifs des concessions dans le cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs des concessions à partir de ce jour comme suit :

OBJET	DUREE	PRIX
Concession de terrain-superficie 6m ²	50 ans	600,00 €
Case columbarium	50 ans	600,00 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	-----	60,00 €

DOSSIER N° 6 – TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE « LA FONTAINE »

Madame la Maire donne la parole à Madame Evelyne PETIT pour présenter ce dossier.

Afin de favoriser la location de cette salle, elle propose au conseil municipal de revoir les différents tarifs de la location de la salle « La Fontaine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la location de la salle La Fontaine comme suit :

LOCATION SALLE « LA FONTAINE »	TARIFS JOURNALIERS SEMAINE (du lundi au vendredi)		TARIFS 2 JOURS CON- SECUTIFS (semaine ou week-end)		CAU- TION	ARRHE S
	PRESERVILLOIS	EXTERIEURS	PRESERVILLOIS	EXTERIEURS		
HALL (140 m²) + OFFICE	100,00 €	600,00 €	200,00 €	800,00 €	5.000,00 €	30 %
SALLE (300 m²) + HALL + OFFICE	500,00 €	1.300,00 €	800,00 €	1.500,00 €	5.000,00 €	30 %

DOSSIER N° 7 – INDEMNITE DE CONFECTION DU BUDGET 2020 ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Madame la Maire indique qu'une indemnité de confection du budget peut être allouée au comptable du trésor public.

Elle propose de verser à Madame Sabrina BLANCHARD, receveur principal de la trésorerie CARAMAN-LANTA, la somme de 45,73 € correspondant à l'indemnité de confection du budget 2020.

POUR : 13 – CONTRE : 1

QUESTIONS DIVERSES :

Mireille BENETTI :

- Gilles ORRIT, agent technique, fera l'objet d'une mutation pour réaliser de nouveaux projets professionnels dans une autre collectivité à partir du 1^{er} Juillet prochain. Les formalités relatives à son remplacement sont en cours. L'entretien sera assuré par les élus ou une entreprise extérieure pendant l'été, la prise de poste par le nouvel agent étant prévue le 1^{er} Septembre 2021. Gilles a proposé son aide pour passer le relais à son remplaçant... nous le remercions vivement.
- Conseil d'école du 21 Juin 2021 :
 - augmentation des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire : 96 élèves prévus à ce jour, soit en moyenne 24 élèves par classe,
 - nous restons dans l'attente de la réponse de l'Académie pour les rythmes scolaires,
 - les travaux pour la climatisation réversible de l'école débiteront dans le courant du mois de Juillet prochain. Les enseignantes et les parents d'élèves approuvent vivement ce projet,
 - pour plus de rigueur, le règlement de la cantine et de la garderie a été modifié. Les parents doivent obligatoirement signer ce document qui sera appliqué tout au long de l'année scolaire,

Guy BARTHERE :

- les nids de poule ont été rebouchés sur la commune avec Gilles ORRIT et certains élus,
- fauchage : prestation effectuée par la nouvelle entreprise mais certaines améliorations sont à prévoir,
- il y a eu de nombreuses chutes d'arbres sur la commune suite à la dernière tempête. Dans l'urgence et avant l'intervention de la D.D.T, les routes ont été dégagées par les élus et quelques administrés que nous remercions,

Evelyne PETIT :

- forum des associations le 4 Septembre 2021 à la salle « La Fontaine » de 9 H 00 à 12 H 30,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 H 11.